PARIS NORMANDIE
EURE OUEST
Jeudi 16 janvier 2020 www.paris-normandie.fr 1,40 €

MESNIL-EN-OUCHE

Le concours de fleurissement reconduit

Si le temps morose incite pour le moment davantage à rester au coin du feu qu'à affronter l'air froid, dans quelques semaines, il sera de nouveau temps de se rendre au jardin. La commune de Mesnil-en-Ouche a justement décidé de reconduire son concours de fleurissement, dont la première édition a réuni l'an dernier une douzaine de participants.

Le jury sera sensible à l'harmonie générale (photos d'archives : PN).

Quatre catégories

Il s'agit d'inciter les particuliers à fleurir et entretenir leur jardin, en les récompensant pour leurs efforts. Chacun peut participer, à condition que son « petit coin de paradis » soit visible de la voie publique et contribue à l'embellissement du cadre de vie.

Aux beaux jours, le jury effectuera, sans entrer dans le jardin, la tournée des candidats, en se montrant sensible à l'harmonie générale, au soin apporté à l'ensemble, aux éventuels aménagements (allées, murets, minéraux) ou encore aux mesures prises par les mains vertes en faveur du respect de l'environnement (espèces locales, nichoirs, paillage).

Le jury distinguera quatre catégories : les maisons entourées d'un jardin, les balcons et fenêtres d'appartements ou de maisons de ville, les exploitations agricoles et les commerces et ateliers d'artisans locaux.

Un prix spécial « Coup de cœur » pourra être décerné au candidat qui aura retenu l'attention de l'ensemble du jury lors de la visite.

INFOS PRATIQUES

Inscription gratuite avant le 30 avril auprès de la commune nouvelle (elle même labellisée Villes et villages fleuris Une Fleur) au 44, rue du Château à Beaumesnil ou à l'adresse : communication@meo27.fr